

MAIRIE DE BOUSSENS
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

HAUTE-GARONNE

Date de convocation :
24 octobre 2016

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°10-8a

**Achat de terrain
Commune/SEGUELA
Marlène
Parcelle B-50**

L'an deux mille seize et le sept novembre, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mme GERARD, Mme SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mmes AIMONE-CAT, TONELLO, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

Madame Rosanna DALLA-ZANNA est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de constituer des réserves foncières avec deux objectifs : le développement de l'habitat et le développement économique à travers les zones d'activités.

C'est ce dernier objectif qui est visé avec la réserve foncière en cours de constitution, le long de la RD 817, entre « le rond-point d'Aurignac » et le quartier Sansonnet.

Plusieurs parcelles restent à acquérir pour terminer cette réserve : Section B numéros 46, 47, 48, 49 et 50.

Monsieur le Maire indique que pour la parcelle 50, un accord a été conclu entre la Commune et la propriétaire Marlène Seguela pour un montant de 7 400 euros soit 4.50 euros le m².

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- de terminer les acquisitions de parcelle en vue de la constitution des réserves foncières qui permettront la création d'une zone d'activité ;
- de valider l'achat de la parcelle cadastrée numéro 50, section B, qui appartient à Madame SEGUELA Marlène, domiciliée à Marquèves (31) – 106 route de Carbonne, pour un montant de SEPT MILLE QUATRE CENTS EUROS (7 400€), soit 4.50 euros le m² ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 10 novembre 2016

Pour extrait conforme,



En Mairie, le 14 novembre 2016
Le Maire,
SANS